

# **DANGER : TiSA !**

## **La libéralisation imposée aux territoires**

### **TiSA, de quoi s'agit-il ?**

Le TiSA (Trade in Services Agreement ou Accord sur le Commerce des Services), est négocié depuis mars 2013 par 23 parties dans le monde dont l'Union européenne. Parmi les pays les plus importants impliqués dans cette négociation on compte : les États-Unis, le Japon, le Canada, le Mexique, la Suisse, l'Australie, la Nouvelle-Zélande.

Le 21e round de négociations s'est achevé à Genève le 10 novembre 2016.

Une fois finalisé, l'objectif est de généraliser cet accord en y agrégeant un nombre croissant de pays (dont les BRICS) afin qu'il atteigne le seuil requis (en nombre de pays et en parts de marchés du champ économique concerné) pour devenir un accord de l'OMC.



Le TiSA s'inscrit dans la continuité de l'AGCS (Accord Général sur le Commerce des Services) déjà en vigueur. Mais il permet aux pays avides d'approfondir celui-ci de contourner l'impasse de la négociation en cours à l'OMC, où la règle de l'engagement unique (« single undertaking ») empêche d'aboutir dans un domaine sans achopper sur les autres.

Vous retrouverez ci-dessous la carte des pays actuellement en cours de négociation pour cet accord et les données clés sur les exportations de services :.



### Quelques données clés

Les services représentent un marché mondial de **44 000 milliards de dollars** par an.

Les pays qui négocient pèsent : **30 800 milliards de dollars** (70%) dans ce marché.

Parmi eux l'UE est la **1ère** exportatrice mondiale de services.

L'augmentation des exportations de marchandises est de **0,3 %/an**.

L'augmentation des exportations de services est de **5 % par an**. Les principaux secteurs : **informatique, financier, aéronautique**

En France **48 % des exportations de services** sont liées à l'expertise B2B (Business to business), essentiellement liée à l'ingénierie aéronautique, énergétique ou des transports.

Le TiSA aggravera la libéralisation des services déjà à l'œuvre via :

1. **un accès au marché accru pour de nouveaux pays, dans de nouveaux secteurs** : il s'agit d'ouvrir des secteurs en permettant à des entreprises étrangères de pouvoir exercer ces services dans un autre pays. En effet, certains secteurs demeurent protégés (par des quotas, des marchés publics réservés, des monopoles nationaux, des réglementations etc.). L'objectif du TiSA est de lever ces barrières et de permettre à une entreprise étrangère de pouvoir désormais fournir ce service.

2. **le traitement national** : c'est l'une des règles d'airain du commerce international, qui empêche l'instauration de réglementations distinctes entre entreprises nationales et entreprises étrangères. Une fois le TiSA adopté les pays se seront engagés à fournir un accès au marché et un traitement strictement égal entre un opérateur domestique et un opérateur étranger.

### **Un modèle d'opacité**

Alors qu'il aura un impact irréversible sur l'organisation de services d'intérêt général, cet accord a été négocié dans l'opacité la plus totale, sans qu'aucun débat démocratique ne soit enclenché.

Bien que les négociateurs veulent à terme régir cet accord sous l'égide de l'OMC, il est actuellement négocié à l'extérieur de cette arène. Cette particularité permet de conduire le processus de négociation dans l'opacité la plus totale. En effet, à ce jour, les seuls documents de négociations disponibles ont été rendus accessibles grâce aux fuites organisées par Wikileaks en juin 2014. Cela rend d'autant plus difficile la capacité d'analyser les menaces que comportera cet accord.

## **Les plus grandes multinationales à la manœuvre**

Dans une étude réalisée en 2016 par la banque HSBC, acteur majeur de l'exportation de services, il y est indiqué que le commerce mondial des services est en constante augmentation<sup>1</sup>, et que ses secteurs les plus dynamiques sont ceux de l'ingénierie, de la finance et de l'assurance, et celui du tourisme.

Il y est également clairement énoncé que la régulation financière est l'obstacle majeur qu'ils veulent éliminer dans l'optique d'augmenter les prévisions de croissance de ces exportations. Regrettant la phase d'avant 2008, HSBC dans son rapport invite à soutenir le projet d'accord du TAFTA entre l'UE et les États-Unis, le Partenariat Transpacifique (TPP), l'accord régional de partenariat économique en ASIE (RCEP), et l'Accord sur le commerce des services (TiSA).

Réunies depuis de nombreuses années au sein de la Global Services Coalition, des multinationales comme Facebook, IBM, Google et Walmart, développent également les mêmes analyses et œuvrent directement au développement des négociations sur le TiSA.

## **Les grands dangers du TiSA**

- Le TiSA a vocation à être généralisé et à terme à inclure le maximum de pays possible. Par conséquent les pays les plus pauvres seront contraints de le rejoindre sans même avoir pu participer aux négociations et ainsi à avoir pu défendre leurs intérêts. Cette stratégie a été poussée par un groupe réuni au sein de la Global Services Coalition (dont Amazon, Facebook, Google, Visa et Walmart sont membres) qui, déçus de la portée de l'AGCS, ont lancé un groupe extérieur à l'OMC (pour se passer de l'avis des pays les plus pauvres et de conduire le processus en totale opacité) afin de créer un nouvel accord qui réponde à l'ensemble de leurs exigences. Les secteurs clés qu'ils souhaitent voire être impactés par le TiSA sont : les monopoles publics, le transport maritime, les technologies de l'information et de la communication, l'e-commerce, les services informatiques, le courrier et la livraison et les services financiers. L'objectif étant de revoir à leur avantage les critères de modalités d'attribution des licences, des marchés publics ou de concessions et d'autorisations.

- Le modèle du TiSA vise à particulièrement mettre à mal le modèle des « entreprises d'état ». En ce sens les négociations sont conduites sans la Chine mais visent à l'inclure rapidement une fois l'accord établi. Plusieurs dispositions prévues dans le projet d'accord y font clairement référence et parmi celles-ci un article stipule qu'il sera interdit à un État signataire du TiSA d'avoir une économie dont plus de 30 % du volume est porté par des entreprises d'État. Au delà de ça ce sont l'ensemble des leviers économiques nationaux en faveur du secteur public qui sont attaqués (les prêts à taux préférentiels, les remises ou

1 Selon une étude réalisée par la banque HSBC il devrait augmenter en moyenne de 6 % par an, à l'horizon 2030.

annulations de dettes, etc.)

- Tout comme le TAFTA et le CETA, le TiSA fonctionne en partie sur le modèle des listes négatives, cela signifie qu'il faut lister les secteurs que l'on veut voir exclus du champs de l'accord et si un secteur était oublié il serait impossible de faire marche arrière et de l'exclure à posteriori. Cela concerne la disposition sur le « traitement national », il est nécessaire pour les parties de lister exhaustivement l'ensemble des secteurs pour lesquels elles ne s'engagent pas à accorder le même traitement à un opérateur domestique et un opérateur étranger. Donc, si une partie oublie d'exclure un secteur, ou même si un nouveau secteur se crée (domaine aérospatial, nouvelles technologies, etc.) il rentrera automatiquement dans cette disposition relative au traitement national.

Concernant l'accès au marché, à savoir l'ouverture des secteurs à des opérateurs étrangers, le modèle est inversé : les parties listent les secteurs qu'elles souhaitent voir s'ouvrir à la libéralisation.

- encore à l'image du TAFTA et du CETA, le TiSA prévoit une disposition visant à la coopération réglementaire. Il prépare un système qui permet aux entreprises concernées, et agences de régulations indiquées, d'être consultées et de donner leur avis sur l'adoption de futures réglementations les concernant. Concrètement, cela institutionnalise la participation des lobbys à la fabrique des lois et des réglementations.

## **Quelles menaces pour les collectivités locales ?**

### **→ soutenir le développement local**

Une collectivité ne pourra plus favoriser une entreprise sur des critères d'insertion professionnelle locale, de promotion des circuits courts ou de respect d'un label de qualité dans l'attribution de ses contrats.

Si le secteur concerné n'a pas été enregistré dans la liste annexe des secteurs ou des réglementations exemptés d'application du traité, ce secteur se retrouvera automatiquement ouvert à toutes les entreprises, quelle que soit leur nationalité, sans possibilité de distinction ou de « discrimination positive » entre elles.

Il y a là une forte contradiction entre d'une part des mesures nationales défendant la logique de la relocalisation de l'économie<sup>2</sup> et d'autre part le positionnement sur la scène internationale défendant, via le TiSA, la libéralisation accrue qui favorise nécessairement les plus grandes entreprises multinationales. Cette logique conduira à réduire drastiquement les capacités de soutiens et développement de l'économie locale.

### **→ les services publics automatiquement exclus ?**

2 Avec par exemple l'intégration du critère « circuits-courts » au code des marchés publics en 2016

Pour soutenir le TiSA ses défenseurs affirment que les services publics seront automatiquement exclus du champs de la libéralisation. Pour autant, la définition des services publics sur laquelle les négociateurs semblent s'accorder est loin de le garantir puisqu'elle stipule : « les secteurs financés par le secteur public », or il n'y est pas précisé la hauteur de ce financement.

Il est fort probable qu'il y ait une pression des lobbys qui influencent ces négociations pour considérer comme service public, stricto sensu, ceux financés à 100 % par le secteur public.

En procédant de la sorte cela exclura nécessairement du giron public l'ensemble des services exercés dans le champs du marché tels que les transports publics, la poste, mais aussi potentiellement les secteurs comme les hôpitaux, les écoles ou les musées ayant recours partiellement à l'utilisation de fonds privés. Ainsi, si ces secteurs ne sont pas protégés ils pourront se retrouver ouverts à la concurrence étrangère et mis en concurrence directe avec les plus grandes multinationales.

### → les régies publiques dans le collimateur

Si l'UE décide par exemple de ne pas protéger le secteur de l'assainissement des eaux de la libéralisation, notamment car Veolia<sup>3</sup> exerce une forte influence dans ces négociations, il se retrouvera alors ouvert à la concurrence étrangère. Il sera ensuite impossible de faire machine arrière et d'exclure ce secteur. De plus, le TiSA instaurera une clause « ratchet » qui empêche de diminuer le niveau de libéralisation déjà entamé.

Il y a une forte influence, pendant ces négociations, d'acteurs tels que Veolia-environnement pour que les différents secteurs compris dans les « services environnementaux » ne fassent pas partie de la liste des secteurs exclus de la libéralisation. Cela signifie probablement que des secteurs clés qui concernent la gestion, l'approvisionnement et la distribution d'énergie, d'eau, des déchets, pourront se retrouver automatiquement ouverts à la concurrence privée.

## **Nous avons besoin de toute autre chose ...**

Alors que le développement inégalitaire de nos sociétés nous contraint à repenser nos modes de consommation et de production, ce genre d'accord, s'il voit le jour, mettra un sérieux coup d'arrêt aux possibilités qui s'offrent aux collectivités locales sur leur capacité à favoriser un développement local et soutenable.

Il faudrait aujourd'hui avoir des critères permettant d'ouvertement favoriser une entreprise locale, avec des processus de production propres plutôt que de contraindre les collectivités à ouvrir la mise en œuvre de leurs politiques publiques à des multinationales, ou géants de l'industrie, dont le respect des principes environnementaux et sociaux élémentaires ne sera aucunement garanti.

3 Veolia Environnement et Orange sont les deux entreprises qui accompagnent le MEDEF dans les négociations du TiSA, source : Le Monde ([http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/07/09/tisa-quand-le-liberalisme-revient-par-la-porte-de-derriere\\_4452691\\_4355770.html](http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/07/09/tisa-quand-le-liberalisme-revient-par-la-porte-de-derriere_4452691_4355770.html))

# Dumping social, optimisation fiscale, impunité des multinationales : bienvenue dans le TiSA

Le TiSA permettra donc à des entreprises étrangères, non implantées localement, d'exercer des services sur un nouveau territoire, cela entraînera :

- **sur la fiscalité**

→ un sérieux coup d'arrêt aux tentatives de relocalisation de l'économie et d'équité face à l'impôt,

→ le développement d'un système d'optimisation fiscale en maintenant la domiciliation de l'entreprise dans un pays à la fiscalité avantageuse, et ainsi leur permettra d'échapper aux impôts nationaux.



- **sur le droit du travail**

→ la possibilité pour les opérateurs étrangers de recourir à de la main d'œuvre étrangère et à utiliser des produits ou matériaux importés

→ la non implantation dans le pays concerné pourra permettre à l'entreprise d'utiliser la législation du droit du travail du pays d'origine des travailleurs et non nécessairement du lieu de leur travail effectif.

- **sur la responsabilité des multinationales**

→ des lois telles que celle sur le « devoir de vigilance » des multinationales ne pourra pas être appliquée pour les entreprises domiciliées à l'étranger mais exerçant tout de même une activité en France.

**Il y a donc urgence à informer, mobiliser, et stopper le projet d'accord TiSA !**



## Pour aller plus loin :

→ Rejoignez le vaste mouvement des « collectivités locales hors TAFTA/CETA/ TiSA » en adoptant une motion de rejet de ces accords.

Vous trouverez les informations nécessaires ici : <https://www.collectifstopptafta.org/collectivites/>

→ Tenez vous informé en consultant :

- <http://aitec.reseau-ipam.org/>
- <https://www.libre-echange.info/>
- <https://www.suisse.attac.org/nos-campagnes/stop-tisa/>